

Acteurs	Actions Organisme	Actions Assureur	Documents	Délais de réalisation des actions / dates limites de traitement / périodicité	Remarques
1 RRH	<p>Compléter le bordereau de radiation. Actualiser le système de paie. Conserver une copie du bordereau de radiation. Informé le salarié, par écrit, de son obligation de restituer sa carte tiers payant, à l'assureur. Dans le cas d'une restitution de la carte tiers payant au RRH, celui-ci doit l'agrafer au bordereau de radiation. Informé les salariés radiés, ou éventuellement, leurs ayant droits, de la fin de la couverture par la complémentaire santé obligatoire. Informé les salariés répondant aux conditions, des possibilités d'adhésion facultative. (cf. P13-Adhésions des anciens salariés) <b>Ne pas oublier de remettre aux salariés en contrat suspendu, une autorisation de prélèvement à compléter pour que l'organisme puisse prélever les cotisations sur le compte bancaire de la personne.</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• bordereau de radiation</li> <li>• cartes tiers payant</li> <li>• modèle de courrier d'information remis au salarié sortant</li> <li>• <b>autorisation de prélèvement sur compte bancaire complétée et signée</b></li> </ul>		<b>cf. Annexe 15 - Modèle d'autorisation de prélèvement sur compte bancaire</b>
2 RRH	<p>Transmettre le bordereau de radiation à l'assureur et les cartes tiers payant récupérées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• bordereau de radiation</li> <li>• cartes tiers payant</li> </ul>	<p>En fin de mois : le bordereau doit être chez l'assureur le 25 du mois</p>	<p>Si des mouvements ont lieu après le départ du bordereau, alors le RRH peut adresser un bordereau complémentaire à l'assureur.</p>
3 Assureur		<p>Réceptionner le bordereau de radiation et les cartes tiers payant. Radier le salarié de son système.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• bordereau de radiation</li> <li>• cartes tiers payant</li> </ul>	<p>Si possible dans le mois de la déclaration de la radiation pour qu'elle figure sur le fichier de déclaration mensuelle détaillée des éléments de cotisation</p>	<p>Tous les écarts restants, entre ce qui est enregistré dans le système de paie et le système d'information de l'assureur, apparaîtront dans le fichier de déclaration mensuelle détaillée des cotisations.</p>

**Evénements générateurs de radiation de l'assuré et de ses bénéficiaires**

Mutation  
Départ en retraite  
Licenciement  
Démission  
Fin du CDD  
Rupture conventionnelle du contrat de travail  
Fin de période d'essai  
Décès  
Suspension temporaire du contrat de travail (sans rémunération)  
Invalidité sans rémunération